

Gestion Comptable / Demander une subvention

Session 2024-2025

INFORMATIONS PRATIQUES

Formation de décembre 2023 à janvier 2024

- 2h en Webinaire + 7 h en centre de Formation
- Frais pédagogiques: pris en charge par la LIGUE
- Frais de restauration: pris en charge par la LIGUE

Nous sommes ouverts à l'étude de toute candidature de personne en situation de handicap, contactez-nous afin de construire ensemble le protocole de sélection et d'aménagement de formation

DOSSIER DE CANDIDATURE

INSCRIVEZ-VOUS ICI

CLIQUEZ ICI

5 SESSIONS PAR SAISON

LES PRÉREQUIS	OBJECTIFS
- Avoir 18 ans - Trésorier(e) - Salarié(e) et/ou bénévole en charge de la gestion comptable	Comprendre les comptes FFR et LIGUE Savoir utiliser un plan comptable associatif. Être en capacité de demander et suivre une subvention.
CONTACTS	THEMES ABORDER
Coordonnateur pédagogique Yves DEMAY yves.demay@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr 06.02.01.67.33 Référente Accompagnement des Clubs Sarah DUDON sarah.dudon@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr 06.45.54.86.42	- Comprendre le compte FFR - Comprendre le compte LIGUE - Les outils de gestion - Qu'est ce qu'un plan comptable - Les objectifs d'une demande de subvention - Quels sont les dispositifs ? • Le compte Asso / ANS • Les collectivités territoriales • Les fonds de dotations - Quel suivi après la demande ?
INTERET DE CETTE FORMATION	

Répondre aux exigences comptable et aux modalités des demandes de subventions.

LES DATES À RETENIR

Date limite d'inscription	Lieux et dates des rassemblements en centre de Formation (aux choix)		
Le 22/11/2024	Lieux :	Webinaire (16h18h)	Rassemblement (9h-17h)
	Poitiers	25/11/2024	06/12/2024
	Limoges	02/12/2024	13/12/2024
	Mont de Marsan	06/01/2025	17/01/2025
	Bayonne	13/01/2025	24/01/2025
	Bergerac	20/01/2025	31/01/2025

Soit 1 journée au choix en centre de Formation entre décembre 2024 à janvier 2025

* L'exonération de TVA relève de l'application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts